

DISPOSITIF**Effectif**

4 groupes de 4 personnes
1 animateur

Matériel

Jeu de documents imprimés par groupe :
- 1 tableau
- 1 fiche commentaire
- 1 fiche législation

Durée

20 minutes

OBJECTIFS

Savoir réagir en cas de discours de haine sur son média social.
Connaître ses droits et devoirs face à des discours de haine sur son média social.
Être sensibilisé au respect et à la citoyenneté sur internet.
Débattre sur les notions de liberté d'expression sur internet.

CONSIGNES À DONNER AUX JOUEURS

Imaginez que vous êtes une personne qui vient de poster un article sur son blog ou sa page sur un réseau social.
Vous savez qu'en tant que propriétaire de ce blog/page, vous êtes soumis à certaines obligations légales et que vous pourriez être poursuivis en cas de commentaires illégaux.
Ensemble, retournez un par un les commentaires et choisissez la case correspondante sur le tableau.

À la fin des 10 minutes, lisez ensemble la fiche législation et comparez à vos réponses. Choisissez ensuite le commentaire qui vous a semblé le plus choquant et à l'aide du site seriously.org, rédigez une proposition de réponse à l'internaute.

JE PUBLIE

**JE PUBLIE ET
JE RÉPONDS AU
COMMENTAIRE**

**JE SUPPRIME CAR
CE SONT DES
PROPOS ILLICITES**

**JE SUPPRIME CAR
CE SONT DES
PROPOS TOXIQUES**

// Anonyme,
le 29/03/19 à 16h

Je ne vois pas l'intérêt de publier cet article à part te la raconter... Tu crois vraiment qu'on en a quelque chose à faire ?

// Amandine,
le 29/03/19 à 17h10

Merci pour tous ces bons conseils ! J'adore ton blog il est génial. Continue comme ça !

// LeBGdu47,
le 29/03/19 à 16h03

T moche tu sers à rien sale arabe

// Anonyme,
le 29/03/19 à 16h05

Je t'aime

// BigB,
le 30/03/19 à 16h

T'es grave bonne ;)

// Salim,
le 29/03/19 à 18h

Vous avez les fils qui se touchent : constamment en train de promouvoir l'écologie, le sauvetage des bébés phoques, le veganisme et attention la planète se meurt pour finalement promouvoir une société connectée et énergivore...

'' Anonyme,
le 29/03/19 à 16h

Va te pendre

'' Spam-moi,
le 31/03/19 à 18h10

Premium Days : -20% sur le
nouvel Iphone

'' Anonyme
le 10/05/19 à 16h03

Pour couper court à toutes
spéculations sur le niveau
réel du foot féminin je pro-
pose une rencontre entre
l'EDF femmes et hommes
et nous pourrons ensuite
constater factuellement ce
qu'il en est.

'' Anonyme,
le 25/04/19 à 16h

On voit que la promotion
médiatique fonctionne vrai-
ment bien, une véritable fa-
brique d'ingénierie sociale,
un peu à l'image du candi-
dat Macron en 2017.

'' Hervé,
le 14/05/19 à 12h

Les deux otages devraient
être jugés pour mise en
danger de la vie d'autrui par
imprudence, il existe une
loi dont je n'ai pas retenues
les références exactes et les
peines sont assez lourdes et
non ils ont eu droit à un re-
tour en grandes pompes on
marche sur la tête.

'' Salim,
le 29/03/19 à 18h

Moi aussi je suis allé à
Bali l'été dernier et je n'ai
pas aimé du tout. Tu nous
conseilles d'y aller juste
parce que l'office du tou-
risme t'as offert le voyage...
Je trouve ça nul de voir
toutes ces blogueuses faire
semblant d'être honnêtes

// Catherine,
le 04/02/19 à 14h50

[Photo d'Hugo enfant]
Souvenir de quand tu étais
petit, tu étais si mignon en
couche-culotte ! Bisous,
mamie.

// Julien,
le 16/04/19 à 12h32

Avant de commenter tu
devrais vérifier ton ortho-
graphe #Bescherelle

// Sandyy**,
le 29/03/19 à 16h03

Je me demande pourquoi
vous avez supprimé ma
question ? C'est une ques-
tion simple et si vous n'avez
rien à vous reprocher ça ne
devrait pas vous poser de
problème de répondre.

// Antoine,
le 29/03/19 à 16h05

OSEF

// Coucou,
le 21/03/19 à 16h

Tu es célibataire ?

// Maxine,
le 09/06/19 à 18h

Il te va pas du tout ce mail-
lot de bain :/ Désolée de
dire tout haut ce que tout le
monde pense tout bas !

|| PlusdeFollowers,
le 10/07/19 à 18h

Je trouve que tu devrais arrêter de prôner l'acceptation de soi alors que tu as beaucoup de kilos en trop. C'est dangereux pour ta santé. Il faut que tu maigrisses pour ton bien !

||

|| Jadoremavie,
le 29/03/19 à 17h10

Superbe blog ! Viens vite checker notre site jadoremavie.com pour faire partie de notre communauté et gagner un max de followers !

||

Source : [Responsabilité des contenus publiés sur internet](#)
mise à jour le 06/04/19.

Attention, les textes de lois sont susceptibles d'être modifiés régulièrement, soyez vigilants et vérifiez les potentielles mises à jour avant l'atelier.

Face à un contenu illégal (racisme, injure, atteinte à la vie privée...) publié sur internet (texte, vidéo, photo, commentaire...), la victime peut déposer plainte contre l'auteur. L'hébergeur sera responsable uniquement s'il a délibérément mis en ligne ou laissé en ligne ce contenu illicite. De nombreux sites web (sites d'information, blogs...) proposent aux internautes de commenter leurs contenus dans un espace dédié situé en dessous des articles.

En cas de délit de presse (injure, diffamation, incitation à la haine raciale...), l'auteur du commentaire est responsable de ses propos. Votre plainte doit viser l'auteur du commentaire incriminé et non le responsable du site où se trouve ce commentaire. Vous pouvez directement porter plainte contre le responsable du site uniquement si vous prouvez qu'il a eu connaissance du commentaire avant sa mise en ligne. Certains systèmes de commentaires permettent en effet au responsable du site de valider chaque commentaire d'internaute avant sa publication.

Pour les autres délits comme les menaces de mort, votre plainte peut directement viser l'auteur du commentaire et/ou le responsable du site. Si vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur du commentaire ou du responsable du site, vous pouvez porter plainte contre X.

Vous pouvez collecter vous-même des preuves par tous les moyens. Notamment des captures d'écran. Vous pouvez faire appel à un huissier de justice pour cela. Si vous avez collecté les preuves de l'infraction, vous pouvez également demander le retrait du contenu incriminé. Même sans être personnellement victime, vous pouvez signaler un contenu illégal aux services de police et de gendarmerie, sauf s'il s'agit d'un contenu injurieux ou diffamatoire à l'égard d'une personne déterminée.

Ce signalement n'est pas un dépôt de plainte. Si un contenu sur internet ou sur les réseaux sociaux vous choque, sachez

que vous pouvez signaler directement ce contenu sur les réseaux sociaux, qui proposent une fonctionnalité dédiée à cet effet. Vous pouvez également trouver de l'aide ou des réponses sur ces différents sites internet :

- Le site du gouvernement "[Internet-signalement](#)"
- Le site internet de la [CNIL](#)
- Le site internet "[Non au harcèlement](#)"
- Le site internet "[Net Écoute](#)"

Pour résumer, sont proscrits :

- les atteintes à la vie privée ou à la présomption d'innocence, l'usurpation d'identité,
- le non-respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle,
- l'incitation à la haine raciale et les propos racistes, antisémites et xénophobes,
- la négation de crimes contre l'Humanité et des génocides reconnus, l'apologie des crimes de guerre et/ou du terrorisme,
- les propos à caractère homophobe ou sexiste,
- les propos d'une nature violente, pornographique ou pédophile,
- la diffamation et les injures entre internautes ou à l'égard d'une tierce personne,
- l'incitation à la commission de crimes ou de délits, l'apologie des stupéfiants,
- l'appel au meurtre et l'incitation au suicide,
- la promotion d'une organisation reconnue comme sectaire.

Sur son site web ou son blog, il est possible de réaliser un article "[Charte de modération](#)", à l'image de celle du site [ami2.com](#). Dirigez-vous à cette adresse pour y accéder : . Elle peut permettre de fixer les bases de son blog et d'annoncer, par exemple, qu'aucun commentaire publicitaire ne sera validé par le modérateur.

Nota bene : une proposition de loi contre la cyberhaine a été soumise par la députée Laetitia Avia en mars 2019. À l'heure où nous rédigeons ces lignes, celle-ci n'a pas encore été adoptée. [Plus d'informations sur ce lien.](#)